



REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) CHALLENGE FRANCE VOLLEY ASSIS - Saison 2022/2023

Art 1 - GENERALITES

Nom de l'épreuve	Challenge France Volley Assis
Catégorie	SENIORS (F et/ou M)
Abréviation	Aucune
Commission sportive référente	Commission Fédérale Volley Assis (CFVA)
Forme de jeu	4x4
Genre	Mixité autorisée

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Illimité
Nombre maximum d'équipes engagées par étape	Maximum 5 équipes par terrain
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui : 50€ par club
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA en 4x4	Illimité
Date limite d'engagement d'un GSA	21 jours avant l'étape
Date de confirmation par la sportive de la participation d'une équipe	20 jours avant l'étape.

Art 3 - LICENCES DES JOUEUR(SE)S

Type de licence autorisée dans le Challenge 4x4 pour les joueurs (ses)	Compétition extension Para-Volley / Assis Compétition extension Volley-Ball Compétition extension Compet'Lib
Type de licence mutation autorisé	Nationale et Régionale
Catégories autorisées	
Seniors	Oui
M20	Oui
M18	Oui Simple Surclassement (F/M)
M15	Oui Simple Surclassement (F/M)

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrit(e)s sur la feuille d'émargement)	
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) Ligue	Illimité
Nombre minimum de joueur (ses) issu(e)s de la formation française	Néant
Nombre maximum de joueurs (ses) muté(e)s	Illimité
Nombre minimum de joueurs (ses) classifié(e)s sur le terrain	1 (dans le cas contraire pénalité)

Si un(e) des joueurs (ses) inscrit(e)s aux différentes étapes du Challenge est en défaut de licence ou ne possède pas de licence autorisée, ce(tte) dernier(e) ne sera pas autorisé(e) à jouer les matchs. L'équipe pour laquelle il/elle aurait joué pourra être déclassée ou déclarée forfait.

En cas de joueurs/joueuses non-détenteurs de l'une des licences autorisées ou sans le surclassement nécessaire, l'équipe est déclassée à la dernière place si au moins 3 joueurs/joueuses sont régulièrement qualifié(e)s pour constituer une équipe, et marquent les points attribués au dernier. Dans le cas contraire où seulement 2 joueurs/joueuses sont régulièrement qualifié(e)s, l'équipe est déclarée forfait.

REGROUPEMENT DE LICENCIE(E)S

CAS 01 : Regroupement de deux GSA

Si deux GSA souhaitent s'associer pour constituer une équipe, le groupement de licenciés est accepté dans la mesure où la liste des joueur(se)s est déterminée clairement à l'inscription pour l'étape.

Un joueur(se) ne peut pas jouer dans 2 équipes sur la même journée.

Les GSA doivent déterminer l' « équipe support » prise en compte pour le classement final de l'étape.

Un tel regroupement n'est possible que si au moins un des deux GSA n'est pas capable de présenter au minimum une équipe de 4 joueurs.

Sur la totalité du Challenge France Volley Assis, un joueur(se) ne peut en aucun cas participer avec un 3ème club.

Un forfait à l'issue de l'étape (après réception des documents de l'étape) peut être établi si des irrégularités sont constatées.

CAS 02 : Renfort d'une équipe en manque de joueur(se)s le jour de l'étape

Pour permettre à un maximum de joueur(se)s et d'équipes de jouer, dans le cas où un club ne présente qu'une équipe et que cette équipe n'a pas assez de joueur(se)s pour une étape, elle pourra solliciter d'autres clubs (qui participent à cette même étape) pour obtenir des joueur(se)s.

Ces joueur(se)s « externes » qui viendront aider cette équipe devront faire **la totalité de l'étape** avec cette équipe.

Cette information devra être communiquée par email à la sportive.cfva@ffvb.org et aux organisateurs des étapes.

Cette équipe pourra participer aux matches mais aura systématiquement perdu ces matches à leurs issues (avec 0 set et 0 point) afin de ne pas perturber les classements. Elle finira donc dernière de l'étape et obtiendra les points en lien avec son classement et la présence de joueur(se)s classifiables licenciés au sein du GSA de l'équipe.

Il sera de la responsabilité de l'organisateur d'attribuer le résultat « match perdu » pour chaque match de cette équipe.

Seul le GSA désigné « club support » marque des points au classement général.

Si un(e) joueur(se) joue avec plus d'une équipe au cours d'une même étape, les équipes incriminées seront déclassées (dernière place du classement).

Art 5 - CLASSIFICATION

Chaque équipe doit comporter au minimum un joueur(se) classifié(e)s présent en permanence sur le terrain pour ne pas avoir de pénalité. Dans le cas contraire, l'équipe se verra attribuer des points de pénalités.

Afin d'être classifié(e), un(e) joueur(se) doit présenter une déficience ou un handicap éligible défini pour le Challenge et doit remplir les critères minimums d'éligibilité.

Les critères d'éligibilité retenus pour le Challenge France Volley Assis sont :

- Déficience d'un membre : amputation, etc
- Importante perte de force musculaire
- Importante perte d'amplitude articulaire

- Personne à mobilité réduite importante
- Déficience mentale

Attention : La douleur n'est pas un critère éligible pour cette classification.

Toutes les personnes s'estimant classifiables doivent en faire la demande 14 jours ouvrés avant l'étape auprès de la classifcatrice de la Commission Fédérale de Volley Assis à l'adresse suivante : classifcatrice.volleyassis@ffvb.org avec la fiche de classification.

Tous les licencié(e)s classifié(e)s au cours des saisons précédentes n'ont pas à renouveler leur demande.

Art 6 – CALENDRIER

Jour officiel des étapes	Samedi ou Dimanche
Horaire officiel des rencontres	Samedi 14h00 - Dimanche 10h00
Plage d'implantation préconisée	Samedi 14h00 - 20h00 Dimanche 10h00 - 16h00
Modification d'implantation autorisée	Oui
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui

Art 7 - TRANSMISSION ET COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie et de la transmission des résultats	GSA organisateur
Transmission des résultats à la CFVA (sportive.cfva@ffvb.org) pour les étapes du samedi (dans un format PDF et XLSX)	Avant 14h le lundi
Transmission des résultats à la CFVA (sportive.cfva@ffvb.org) pour les étapes du dimanche (dans un format PDF et XLSX)	Avant 14h le mardi

Les documents de résultats transmis seront conservés et sous la responsabilité de la CFVA qui vérifiera les informations indiquées (numéro de licence, classification, et points) et les saisira afin d'établir le classement.

Art 8 – COMMUNICATION

Envoi ou partage sur les réseaux sociaux de 3 photos minimum sur la manifestation : communication.volleyassis@ffvb.org Page Facebook webmaster@ffvolley-volleyassis.org Site Web @ffvolleyassis #volleyassis	Avant 14h le lundi
--	--------------------

Plus d'informations Communication : voir le document « Challenge Volley Assis 2022-2023 : Procédure de communication Challenge France ».

Art 9 – FORMULE SPORTIVE

La formule sportive de chaque étape sera déterminée conjointement par le GSA organisateur et la CFVA. Il est important que chaque GSA soit inscrit pour chaque étape au préalable (21 jours), en renvoyant un mail au GSA organisateur avec la Sportive de la CFVA en copie.

Toutes les récompenses équipes/joueu(se)s sont à la charge du club organisateur.

Pour accueillir une étape du Challenge, le GSA organisateur doit disposer de **4 terrains minimum**.

Les matchs se jouent au choix selon le nombre d'équipes présentes et la capacité d'accueil du GSA organisateur.

La date limite d'engagement à chaque étape doit se tenir avant un délai de 3 semaines (21 jours) avant la date de l'étape. Cette pré-inscription doit être envoyé au GSA organisateur ainsi qu'à la sportive (sportive.cfva@ffvb.org).

La confirmation de l'inscription des GSA à l'étape doit être effectuée le mercredi précédant chaque étape. Les équipes devront transmettre le mercredi précédant l'étape la liste des joueur(se)s (Nom, Prénom, Licence, Classification) et les potentielles contraintes horaires.

Le jour de l'étape, chaque équipe devra remettre la "Feuille d'émargement" dûment complétée. Les licenciés classifiés devront être précisés.

En début d'étape, les capitaines rempliront/confirmeront la feuille d'émargement avec la liste des joueur(se)s, leurs numéros de licence et classification et la signeront avant le début de l'étape (cf. Fiche Signatures Avant Etape).

Le GSA organisateur vérifiera la "Feuille d'émargement" et les licences/pièces justificatives.

Toutes modifications intervenues au cours de l'étape devront être notifiées sur la "Feuille d'émargement" et le capitaine une nouvelle fois sa signature (cf. Fiche Signatures Après Etape).

Contrôle à posteriori de la sportive : La Sportive de la CFVA vérifiera la régularité des informations indiquées par les clubs (classification et licence) à l'issue de l'étape.

Si des irrégularités sont constatées, l'équipe concernée pourra être déclassée ou déclarée forfait.

Art 10 –SPORTIF

Les étapes sont ouvertes à tous les GSA inscrits.

Tous les joueurs/joueuses d'une même équipe doivent porter un jeu de maillots numérotés et uniformes. Sauf en cas de force majeure justifié (attestation SNCF retard de train, intempéries alerte orange/rouge), tous les joueur(se)s doivent être présent(e)s en début de journée lors de la vérification des équipes.

Si une équipe n'a pas de joueur(se) classifié(e), elle peut participer mais l'équipe adverse se verra attribuer - 5 points d'avance par set de 25 points, -4 points d'avance par set de 21 points, et -3 points d'avance par set de 15 points.

Pour toute équipe qui présente au moins une personne classifiée, cette dernière doit rester obligatoirement sur le terrain pendant la durée d'un set entier minimum par match, même si ce dernier ne dure qu'un set (Etapes + Finales).

Dès qu'une équipe est composée de plus d'un joueur classifié sur le terrain, cette équipe se verra attribuer 5 points supplémentaires par joueur supplémentaire classifié (dans la limite de 10 points max) à la fin de l'étape.

Equipe ne présentant pas de personne classifiée	-5 points par set de 25 points à l'équipe adverse. -4 points par set de 21 points à l'équipe adverse -3 points par set de 15 points à l'équipe adverse
Equipe incomplète Challenge (- de 3 joueurs)	FORFAIT

Art 11 –REGLEMENTATION

2) a) Règles spécifiques du Volley Assis :

- Au moment du contact de balle, une partie du corps entre les fesses et les épaules du joueur doit être en contact avec le sol.
- C'est la position des fesses qui compte par rapport à la ligne de service ou celle des 2m.
- Le service peut être contré. Le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent.
- Les positions des joueur(se) s sont numérotées de 1 à 4. La position 1 est celui du serveur à l'arrière. La position 2 sera celui du joueur(se) avant droit. La position 3 sera celui du joueur(se) central(e) avant. La position 4 sera celle du joueur (se) avant gauche.

- 4 remplacements sont autorisés par set.
- Un joueur(se) arrière ne peut attaquer que derrière la ligne des 2m, il/elle ne peut pas contrer ou attaquer en zone avant.

b) Règles spécifiques du Challenge :

- Dimensions du terrain : 5m (longueur filet) x 4,50m
- Hauteur du filet (mixte) : 1,10m
- Remplacements libres (dans la limite du règlement)
- Tracer la ligne des 2m
- Deux temps morts pour chaque équipe pour les sets de 25 points (idem pour les sets de 21 points) / Un seul temps mort pour les sets de 15 points
- Pas de temps morts techniques

Art 12 – ARBITRAGE

Les arbitres des rencontres seront désignés par le GSA organisateur avec priorité aux arbitres diplômés.

Chaque équipe devra assurer l'arbitrage des rencontres qui lui seront confiées par le GSA organisateur pendant l'étape. Le GSA organisateur doit rappeler les règles d'arbitrage en début de journée à tous les participants.

L'équipe d'un GSA ne pourra pas être arbitré par une autre équipe du même GSA.

Les finales du Challenge seront arbitrées par des arbitres officiel Volley Assis.
La CFVA prend en charge uniquement les frais des arbitres pour les finales.

Art 13 – BALLON

Type de ballons autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	GSA recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition des équipes	8 au minimum - 4 ballons par équipe
Ramasseurs de balle	Non
Nombre de ballons par match	2

Art 14 – FEUILLE D'EMARGEMENT

Le GSA organisateur établit la feuille d'émargement sous son contrôle.

L'enregistrement des équipes doit être terminé avant le début de la première rencontre. Les joueur(se)s seront inscrit(e)s dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Sur la feuille d'émargement, il est important de compléter la colonne « classification » afin de pouvoir attribuer les points supplémentaires éventuels.

Contrôle à posteriori de la sportive : La Sportive de la CFVA vérifiera la régularité des informations indiquées par les clubs (classification et licence) à l'issue de l'étape.

Si des irrégularités sont constatées, l'équipe concernée pourra être déclassée ou déclarée forfait.

Art 15 – ATTRIBUTION DES POINTS DE CLASSEMENT

CLASSEMENT LORS D'UNE ETAPE	NOMBRE DE POINTS
1 ^{er}	40
2 ^{ème}	35

3 ^{ème}	32
4 ^{ème}	29
5 ^{ème}	26
6 ^{ème}	24
7 ^{ème}	22
8 ^{ème}	20
Autres	-1 à chaque fois

Si une étape se déroule avec moins de 8 équipes, le dernier de l'étape aura 20 points puis l'avant-dernier 22 points, puis 24 points, etc.

Exemple d'une étape à 5 équipes : le 5^{ème} aura 20 points, le 4^{ème} aura 22 points, le 3^{ème} aura 24 points, le 2^{ème} aura 26 et le premier 29 points.

Art 16 – ATTRIBUTION DES POINTS DE PARTICIPATION DE BONUS CLASSIFICATION

BONUS CLASSIFICATION	NOMBRE DE POINTS
Participation d'une 2 ^{ème} personne classifiée sur le terrain dans une même équipe	5
Participation d'une 3 ^{ème} personne ou plus classifiée sur le terrain dans une même équipe	5

Art 17 – FINALES

Les équipes seront qualifiées pour les finales à l'issue du classement de chaque saison du Challenge France Volley Assis.

Les finales se tiendront sur une ou deux journée(s).

Les points acquis durant les différentes étapes ne seront pas conservés pour le classement des finales.

La participation aux finales sera conditionnée à la participation à la moitié des étapes du Challenge : soit 3 étapes pour le Challenge France Volley Assis 2022/2023.

Le champion du Challenge France Volley Assis sera déterminé parmi les équipes participantes aux finales.

Qualifications pour les finales du Challenge France Volley Assis :

Un GSA ne pourra se présenter sur les finales qu'avec un maximum de deux équipes.

Si 16 équipes, ou moins, ont participé à au moins une étape du challenge alors 8 équipes seront qualifiées pour la journée finale à l'issue du classement.

Si plus de 16 équipes ont participé à au moins une étape du challenge alors 12 équipes seront qualifiées pour la journée finale à l'issue du classement.

Si le critère de « participation à 3 étapes pour être qualifiable aux finales » ne permet pas de qualifier le nombre suffisant d'équipes pour les finales alors la commission qualifiera des équipes additionnelles sur les critères : Nombre de participations / Classement Final à l'issue des 6 étapes.

La commission pourra attribuer une wild-card à l'organisateur des finales.

Eligibilité des joueurs à participer aux finales

Seul(e)s des joueur(se)s qui ont participé(e)s à au moins 2 étapes peuvent participer aux finales.

Il sera possible de manière exceptionnelle d'intégrer une personne classifiée qui ne répond pas au critère de « au moins deux étapes ».

Classement des finales

Le bonus classification (pour le classement final) n'est pas en vigueur sur les finales.

Comme pour les étapes, si une équipe sans joueur(se) classifié(e) affronte une équipe avec un(e) ou des joueur(se)(s) classifié(e)(s) alors l'équipe sans joueur(se) classifié(e) se verra attribuer des points de retards au début de chaque set.

Art 18 – EQUIPEMENT SPORTIF

Lors des étapes du Challenge, les joueur(se)s se doivent de pratiquer le Volley Assis avec un équipement sportif adapté à la discipline et qui ne met pas en péril, ni sa sécurité, ni celle de ses partenaires ou de l'adversaire.

Le GSA organisateur doit avoir la capacité de pouvoir disposer de 4 terrains minimum pour l'organisation d'une étape.

Date limite d'engagement à chaque étape

Selon le RPE :

→ Date limite d'engagement à chaque étape : Pré-inscription 3 semaines (21 jours) avant la date de l'étape

→ Confirmation de l'inscription le mercredi précédant chaque étape

La pré-inscription doit être envoyée à

1. sportive.cfva@ffvb.org.
2. aux organisateurs des étapes.

J-21	<p>Plus d'équipes que de places</p> <ul style="list-style-type: none">• Toute nouvelle inscription au-delà de J-21 ne sera pas retenue• Répartition automatique des places <p>Moins d'équipes que de places</p> <ul style="list-style-type: none">• Toutes les équipes inscrites se voient attribuer une place• Cas particulier : les X places restantes sont disponibles pour toutes nouvelles inscriptions jusqu'à J-7
J-7	<p>Plus de nouvelles équipes que les X places</p> <ul style="list-style-type: none">• Toute nouvelle inscription au-delà de J-7 ne sera pas retenue• Répartition automatique des X places <p>Moins d'équipes que de places</p> <ul style="list-style-type: none">• Toutes les équipes inscrites entre J-21 et J-7 se voient attribuer une place• Les places restantes seront attribuées par la sportive au fur et à mesure (premier inscrit, premier retenu)
Jusqu'au mercredi précédant chaque étape	<p>Toutes les équipes inscrites et retenues doivent confirmer leur présence et fournir la liste des joueurs (Nom, Prénom, Licence, Classification) et les potentielles contraintes horaires (pour que le club organisateur puisse en tenir compte pour l'organisation du tournoi)</p> <p>Ces informations doivent être envoyées impérativement à</p> <ol style="list-style-type: none">1. sportive.cfva@ffvb.org.2. Aux organisateurs des étapes. <p>Toute modification de la liste des joueurs est autorisée jusqu'à la signature de la feuille d'émargement le jour de l'étape par le capitaine.</p>

IMPORTANT : Si une équipe inscrite est retenue et qu'à un moment celle-ci ne peut plus être présente, alors elle doit en informer dans les plus brefs délais, pas plus tard qu'au vendredi 12h00 les personnes suivantes à sportive.cfva@ffvb.org et les organisateurs des étapes.

La place libérée sera réattribuée par la sportive. **Il est formellement interdit** qu'une équipe décide de céder sa place à une autre équipe.